

COMMUNE DE

PONT-LA-VILLE



Politique de la vieillesse

**Concept communal en faveur des seniors de la
commune de Pont-la-Ville**

Catalogue de mesures 2021 - 2025



Sommaire

1. Préambule
2. Une politique communale de la vieillesse : une nécessité
3. Catalogue de mesures

Afin de rendre plus fluide la lecture de cette analyse, nous avons volontairement utilisé le genre masculin pour les textes.

1. Préambule

L'évolution démographique et le vieillissement de la population représentent un enjeu politique majeur pour la société en général. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler d'ici à 2035.

Avec la création de la Commission Senior+, la Commune de Pont-la-Ville démontre sa volonté de développer une véritable politique en faveur des aînés.

Un processus, initié au niveau du district, a été suivi avec le recensement des prestations existantes, le diagnostic par l'étude des besoins. Ces étapes ont permis de définir un certain nombre de mesures à intégrer dans ce concept communal en faveur des seniors.

L'analyse des besoins a démontré que 70% des seniors apportent une aide à leur entourage. Loin de l'image d'une personne âgée fragilisée et dépendante, les seniors constituent une précieuse ressource pour notre collectivité. Il est important de reconnaître et de valoriser leurs compétences, mais également de veiller à ce qu'ils restent en bonne santé.

La majorité des personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. Par ailleurs, la planification cantonale relative aux places en EMS ne prévoit qu'une faible augmentation du nombre de lits. Une entrée prématurée en EMS représente un coût considérable pour l'ensemble de la collectivité. Notre devoir de commune consiste à favoriser l'autonomie et la bonne santé physique et psychique des plus âgés.

Afin de préserver la santé physique des aînés au niveau communal, il y a lieu d'être attentif à la sécurité du point de vue de la mobilité dans l'espace public et à domicile. Une simple chute peut aboutir à une fracture induisant un séjour hospitalier, une perte d'autonomie trop importante et un retour à domicile impossible, d'autant plus si le logement n'est pas adapté.

De même, la solitude et l'isolement peuvent amener à la dépression, la malnutrition et la maladie. Près de 40% de seniors vivent seuls, ce n'est pas un problème en soi, mais en cas de survenance d'une maladie ou d'un handicap, si la famille n'est pas disponible, cela peut s'avérer insurmontable. Proposer des occasions de rencontres, des activités physiques et culturelles permettent non seulement d'éviter l'isolement, mais aussi de tisser des liens et de favoriser la solidarité.

De nombreux seniors ont relevé des soucis financiers, nous devons rester attentif afin que les activités et les prestations demeurent accessibles économiquement.

Avec la survenue de handicaps, l'autonomie de la personne peut être largement affectée. Diverses prestations à domicile peuvent y remédier. Certaines existent déjà mais sont parfois méconnues, d'où l'importance de l'information et de la communication. D'autres sont encore à développer.

Le catalogue de mesures élaboré dans le cadre de ce « Concept communal en faveur des seniors » devrait permettre d'atteindre l'objectif du maintien à domicile le plus longtemps possible.

2. Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1er juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. La commune de Pont-la-Ville n'échappe pas à cette évolution.
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.
- Entre 2010 et 2035, les projections statistiques tablent sur un doublement de la population des personnes de 65 ans et plus. L'évolution de la population des personnes de 80 ans et plus est encore plus importante (cf. illustration ci-dessous).

Un doublement de la population des seniors prévu entre 2010 et 2035. Il faut s'y préparer.

Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2040

	Observations				Projections			
	2000	2010	2018	2020	2025	2030	2035	2040
Total	38'064	46'415	55'726	57'400	61'000	64'200	67'000	71'900
0-19 ans	10'080	11'224	12'741	12'800	13'200	13'500	13'700	13'900
20-64 ans	22'411	28'555	34'515	35'600	37'100	37'800	38'300	39'600
65+ ans	5'573	6'636	8'470	9'000	10'700	13'000	15'100	18'300
65-79 ans	4'074	4'873	6'304	6'700	7'800	9'300	10'700	11'700
80+ ans	1'499	1'763	2'166	2'300	2'900	3'700	4'400	6'600

Données issues de l'Etat de Fribourg - service de la statistique : Projections démographiques pour le canton et les districts - octobre 2019

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst).
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst).
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- à l'intégration des seniors dans la société ;
- à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;
- ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

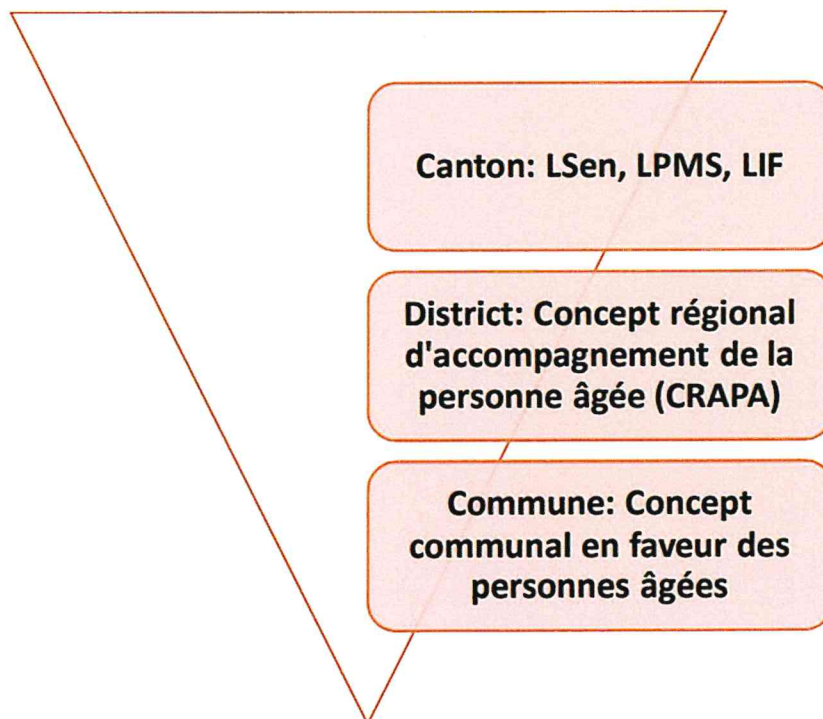
Relevons que les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyens, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidants, etc. Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aînés, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondant aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, au canton et à la Confédération lorsque cela s'avère nécessaire

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins pouvant se présenter à tout moment augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population, une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »

Les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile

Canton → District → Communes = Objectifs communs



3. Catalogue de mesures

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des seniors.

Le catalogue de mesures 2021-2025 du Concept communal en faveur des personnes âgées se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg, sur le rapport du groupe de travail du RSSG et sur une démarche évaluative et participative réalisée par notre Commission senior.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Des activités sont déjà organisées et d'autres seront développées à futur dans le cadre de la Commission senior, avec la collaboration de bénévoles et de diverses associations sous la coordination de notre déléguée aux seniors. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Soutien général à la politique de la vieillesse

Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?

S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission senior. Elle est une force de propositions pour le Conseil communal.
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aînés du style gym des aînées, dîner des aînés, balades à thème...
- Organiser des rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des séniors.
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires)



Thème 1 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Améliorer les accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise)
- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien financier sur l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle.
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens.
- Installer des mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile et offre de logement :

- Lister et informer les seniors sur les services à disposition (livraison repas, pressing, ménage, passe-partout, etc...)
- Trouver des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors (voisinage, échange de services, etc...)
- Organiser un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Thème 2 : Les soins et l'accompagnement social

Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle des proches :

- Informer les proches aidant des aides financières qui existent pour des solutions de répit (« vacances ») par le biais de la commission CIF.
- Informer les personnes sur les solutions de repas à domicile accompagné pour les personnes âgées seules ou mettre à disposition un tel service par le biais de bénévoles

Thème 3 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Mettre en place une commission pour créer des activités intergénérationnelles dans le village (ex. cuisine, ballade, match aux cartes,...)

Favoriser le vivre-ensemble :

- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux).
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales.
- Soutenir les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouverts aux seniors
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein de l'accueil extra-scolaire ou crèche/garderie (par exemple accueil d'un sénior une fois par semaine/mois dans un groupe d'enfants). L'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Encourager et soutenir les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior, ...).
- Envoyer une brochure à l'attention des nouveaux retraités avec présentation de l'offre existante et des engagements bénévoles possibles.
- Visites à domicile des nonagénaires et plus par les autorités communales
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS et école

Thème n° 4 : Information et communication

Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*



Soutien administratif :

- Améliorer l'information aux aîné-e-s, par exemple en informant des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par l'agence AVS.

Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » sur le site internet de la commune.
- Informer les seniors en cas de canicule ou de pandémie.
- Se préoccuper des seniors sans famille proche dans le village.

Thème n° 5 : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Lutter contre la fracture numérique :

- Soutenir les initiatives de développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors.

Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information communale.

Thème 6 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aînés ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- L'agence AVS signale les pertes d'autonomie qui nécessitent des prises en charge spécifiques.

Introduire quelques soutiens financiers :

- Offrir un crédit sur la carte pour les déchets des personnes incontinentes.
- Octroi d'un subside pour les abonnements de transport à tous les séniors.

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Favoriser l'engagement de seniors au sein du personnel communal, pour autant que ce soit possible.

Plan de mesures 2021-2025

Le Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Pont-la-Ville. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre. Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique Fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Création d'une commission intergénérationnelle		Commune + commission senior+	2022
Descriptif	Organiser des rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune par le biais de la commission senior+ afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors.		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Installation de bancs adaptés aux seniors		Commune	>2023
Descriptif	Prévoir des bancs confortables et ergonomiques		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Récouter les déchets à domicile pour les seniors et handicapés		Commune	2022
Descriptif	La commune propose des solutions de récolte des déchets à domicile pour les personnes âgées étant malades, blessées ou handicapées.		

Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Proposer des repas à domicile (livraison/accompagnement) aux personnes seules		Commission senior+	>2026
Descriptif	La commission senior+ propose avec des bénévoles un dispositif de livraison de repas à domicile avec accompagnement afin de permettre aux personnes seules de passer des moments de partage. Elle informe sur ce qui existe déjà.		

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Soutenir les sociétés locales qui offrent des activités aux seniors		Commune	Annuel
Descriptif	Sortie d'une journée par année (société de jeunesse). Projet intergénérationnel		
Descriptif	Dîner des aînés 1 x année (groupement des Dames)		
Descriptif	Jeux de cartes hebdomadaire durant la période de la Toussaints jusqu'à Pâques (groupement des Dames)		
Descriptif	Visite à domicile des nonagénaires (autorités communales)		

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Promouvoir des activités intergénérationnelles enfants/seniors		Commission senior+	2024

Descriptif	La commission senior+ analyse la possibilité d'entre-aide entre les seniors et les enfants de l'accueil extra-scolaires et la crèche. (Aide pour l'habillement, la lecture, le bricolage, promenade, etc...)
------------	--

Axe : Information et communication	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Soutien administratif aux aînés	Administration communale	Permanant
Descriptif	Inviter les aînés à s'adresser à l'administration communale en cas de question sur les droits aux prestations complémentaires, rentes d'impotence ou autre.	

Axe : Information et communication	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Créer un onglet « seniors » sur le site internet de la commune	Administration communale + Commission senior+	2022
Descriptif	Un espace avec toutes les informations concernant les seniors sera créé et mis à jour régulièrement.	

Axe : Information et communication	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Informer les personnes vulnérables en cas de canicule ou de pandémie	Administration communale	Permanant
Descriptif	Relayer les informations aux aînés en cas de canicule ou de pandémie afin de leur communiquer les conseils bienveillants pour leur santé.	

Axe : Développement personnel	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Inciter les seniors à bouger	Commune	2022
Descriptif	Informar les aînés sur les activités déjà proposées actuellement (gym des aînés et groupe de marche).	

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Offrir une réduction de prix pour les abonnements régionaux de transports aux retraités	Commune	2022
Descriptif	La Commune participe financièrement aux frais des transports publics afin d'encourager la mobilité des seniors.	

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail	Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Privilégier l'engagement de personnel à la retraite pour aider l'employé communal en cas de surcharge	Commune	2021

Descriptif

La commune, dans la mesure du possible, proposera aux jeunes retraités de l'aide pour des travaux dans la commune afin de soulager l'employé communal.

Le présent Concept communal en faveur des seniors a été validé par le Conseil communal en séance du 29 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE SYNDIC

Bernard Bapst



Pont-la-Ville, le 29. 06. 2021



LA SECRETAIRE

Françoise Risse

